

# Dates de facturation

École Rose-des-Vents

2025-2026

Chers parents,

Merci de bien vouloir consulter ce document qui indique les dates où les factures du service de garde vous seront envoyées par courriel.

Vous devez payer la facture dans la même semaine soit par Internet, par *Interac* ou par chèque au nom de l'école Rose-des-Vents.

Afin d'avoir sa place au service de garde, la facture de votre enfant doit être payée de façon régulière, sinon, il peut perdre son droit au service de garde.

<b>Semaines :</b>	<b>Facture envoyée le :</b>	<b>Payable avant le :</b>
Du 28 août au 26 septembre	26 septembre	3 octobre
Du 29 septembre au 24 octobre	24 octobre	31 octobre
Du 27 oct. au 21 novembre	21 novembre	28 novembre
Du 24 nov. au 19 décembre **	19 décembre**	9 janvier **
Du 5 janvier au 30 janvier	30 janvier	6 février
Du 2 février au 27 février	27 février	10 mars
Du 9 mars au 2 avril	2 avril	10 avril
Du 7 avril au 1er mai	1er mai	8 mai
Du 4 mai au 29 mai	29 mai	5 juin
<b>FACTURE DEVANCÉE :</b> <b>Du 1er juin au 22 juin</b>	<b>12 juin</b>	<b>25 juin</b>

\*\* pour les reçus d'impôts, il est important de bien respecter la date de paiement

Mme Alarie

Technicienne au service de garde

(450) 473-5116, poste 1